

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 18 HEURES 30**

N° DEL2024\_059 : REQUALIFICATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 81 –  
ROUTE DE TEILLET – ALBI – CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE  
MAÎTRISE D'OUVRAGE DU DÉPARTEMENT DU TARN

**L'an deux mille vingt quatre, le deux avril**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 avril 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 26 mars 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants** :  
Madame Cindy PERLIN-COCQUART

**Membres excusés** :  
Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Patrick MARIE

**Membres représentés** : Mesdames, messieurs,  
Laurence PUJOL (pouvoir à Michel FRANQUES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Roland GILLES), Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE), Christine TAMBORINI (pouvoir à Thierry DUFOUR), Alfred KROL (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX)

**Conseillers communautaires en exercice** : 50 titulaires et 10 suppléants

**Quorum** : 26

**Votants** : 47

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2024**

### **N° DEL2024\_059 : REQUALIFICATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 81 – ROUTE DE TEILLET – ALBI – CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU DÉPARTEMENT DU TARN**

Pilote : Direction des aménagements et de la voirie

**Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,**

La route de Teillet à Albi entre la rocade et le giratoire de l'IMT Mines est une partie urbaine de la route départementale n°81.

Cette route départementale en direction de Fréjairolles, de Teillet et du centre-ville d'Albi accueille un trafic automobile dense (plus de 19 000 véhicules par jours ouvrés et 600 poids lourds). Elle permet l'accès vers la rocade, le centre-ville d'Albi, le stadium et depuis la rocade la desserte des zones d'activités, de l'IMT Mines, du quartier du Marranel et du parc technopolitain Albi InnoProd.

La voirie est très dégradée. Les bandes cyclables sont étroites et inconfortables.

Le Département du Tarn a indiqué qu'il a prévu dans le cadre du plan d'entretien de son patrimoine de rénover cette chaussée.

Cette voie fait aussi partie de l'axe magistral du schéma directeur cyclable de l'Agglomération. Ainsi, il est prévu de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle reliant l'avenue du Colonel Teyssier au giratoire IMT puis de la poursuivre vers la route de Millau via la rue des Agriculteurs.

Pour ordonnancer les travaux de chaussée et de piste cyclable, les services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont sollicité ceux du département du Tarn.

Les aménagements consistent à :

- sécuriser le déplacement des cyclistes, entre l'avenue du Colonel Teyssier et le giratoire IMT compris, en réalisant une piste cyclable bidirectionnelle côté nord de la chaussée et séparée de cette dernière par une bordure coulée en place ;
- renforcer la structure de voirie et renouveler la couche de roulement ;
- améliorer l'accès à la maison des agriculteurs en matérialisant un tourne à gauche.

Le montant des travaux de l'opération a été estimé à 260 000 €TTC, selon la répartition suivante :

- travaux d'aménagement de piste cyclable : 150 000 €TTC
- travaux de voirie délégués par le Département : 110 000 €TTC

Les frais d'ingénierie (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) inhérents aux travaux délégués par le Département sont évalués à 7 792 €.

Les travaux débuteront en avril 2024 et dureront cinq mois.

Ces aménagements concernent deux maîtres d'ouvrage :

- Le Département du Tarn pour les travaux de voirie compris entre les bordures limitant la chaussée circulée, la signalisation horizontale et verticale.
- La communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les travaux d'aménagement de piste cyclable en site propre, de caniveaux, de trottoirs, d'éclairage public, d'assainissement et d'eau potable.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que «lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération».

La conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre seront réalisées par les services de la communauté d'agglomération. Le Département du Tarn déléguera temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux à l'Agglomération et s'engagera à lui rembourser le montant des travaux de voirie et les frais d'ingénierie inhérents qu'il lui délègue, sur la base du coût réel.

Cette participation sera versée en deux fois : 50 % au démarrage des travaux de voirie et le solde à la réception des travaux de voirie.

Une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage arrêtant l'ensemble de ces dispositions sera conclue entre les parties.

### **Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 mars 2024,

### **ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** d'accepter le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département pour l'opération située route de Teillet à Albi sur la portion située entre la rocade et le giratoire de l'IMT Mines.

**AUTORISE** la présidente ou son représentant à signer la convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour un montant de 110 000 € TTC.

Fait le 2 avril 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Michel TREBOSC